



FÉDÉRATION DES
AVEUGLES

— • • • —
Alsace Lorraine
Grand Est

CHARTRE DES BÉNÉVOLES

La Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est, 27 rue de la 1ère Armée - 67000 STRASBOURG, représentée par son Président, M. Victor ROOS, se donne pour objectif de :

- 1- Soutenir sans faille les personnes aveugles et handicapées visuelles et leurs familles dans tous les aspects de la vie quotidienne,
- 2- Garantir et développer l'autonomie de chacun,
- 3- Maintenir et développer les structures de travail adapté,
- 4- Favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans le cadre d'un parcours,
- 5- Manifester sa solidarité à l'égard des autres handicaps et des autres personnes exclues de la société,
- 6- Militer et promouvoir la prise en compte du handicap visuel,
- 7- Développer pour les déficients visuels l'accès aux loisirs et à la culture.

Pour ce faire, les différents pôles de l'association (social, travail et lobbying) se sont fixés les objectifs suivants :

- 1- Venir en aide aux personnes aveugles et handicapées visuelles et leurs familles dans tous les aspects de la vie quotidienne et dans la mesure du possible, par :
 - un accès au logement
 - un travail dans nos ateliers,
 - une participation des personnes à la vie citoyenne, politique et collective,
 - un accompagnement dans les démarches administratives,
 - un soutien à la recherche médicale,
 - un accès à la culture, aux activités sportives notamment par la mise en place d'une collaboration avec des associations présentes sur le territoire,
- 2- Garantir et développer l'autonomie de chacun par :
 - le développement du SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) existant,
 - le développement de l'accessibilité et de la mobilité de la chaîne de déplacement notamment au travers d'ARGOS-Services.
 - favoriser l'accessibilité numérique, les contenus, les applications, les logiciels informatiques ainsi que les nouvelles technologies.
 - la mise en place de cours de locomotion,
 - la promotion du chien guide,

Le bénévole qui rejoint la Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est est une personne qui choisit librement de donner gratuitement de son temps et de ses compétences au service de l'association, des déficients visuels et de leur cause.



FÉDÉRATION DES
AVEUGLES

Alsace Lorraine
Grand Est

CHARTRE DES BÉNÉVOLES

En accueillant la personne bénévole la Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est s'engage :

- 1- à l'informer de ses activités, de son organisation, des principaux objectifs : activités, loisirs, relations extérieures ;
- 2- à lui proposer une mission conforme à ses goûts, à ses compétences, dans la mesure des possibilités de l'association ;
- 3- à assurer sa formation et son accompagnement par un responsable identifié;
- 4- à favoriser les rencontres avec les responsables de service et veiller à établir un climat de confiance pour l'ensemble des bénévoles;
- 5- à l'aider à s'intégrer, en particulier grâce à des sessions de découverte de l'association et de sensibilisation au monde des déficients visuels ;
- 6- à la considérer comme une personne responsable, dans le cadre de la politique associative et sa mission ;
- 7- à faire le point avec elle sur ses actions, son engagement, ses centres d'intérêt au cours d'un entretien annuel. Cet entretien offre la possibilité de faire évoluer sa mission ou d'y mettre fin d'un commun accord ;
- 8- à la faire bénéficier, pour ses activités au sein de l'association, de l'assurance souscrite par cette dernière.

Attention : l'association décline toute responsabilité dans le cas où un incident de quelque nature qu'il soit devait intervenir entre un bénévole et un adhérent lors d'une activité non organisée par notre structure.

En rejoignant la Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est, la personne bénévole s'engage :

- 1- à adhérer sans réserve à la finalité du projet associatif, à considérer que les personnes aveugles ou malvoyantes sont au cœur de toute l'action de l'association ;
- 2- à respecter l'éthique de la fédération, en particulier son caractère apolitique et areligieux;
- 3- à se conformer à ses statuts et à ses objectifs et à respecter son organisation et son fonctionnement ;
- 4- à être porteur de l'image de la fédération dans le cadre de sa mission ;
- 5- à collaborer avec les responsables et les autres bénévoles de l'association ;
- 6- à être responsable de la mission qui lui est confiée, en l'assurant avec sérieux, compétence, discrétion et régularité ;
- 7- à participer pleinement à la vie de groupe dans un esprit de dialogue et de compréhension mutuelle.
- 8- à ne pas solliciter ni accepter de rémunération ou autre avantage en contre partie de son temps.
- 9- à ne pas interférer dans les décisions de l'association et à prévenir de toute difficulté et de demande qui n'entreraient pas dans ses attributions.

La personne bénévole peut, à tout moment, interrompre sa collaboration, mais s'engage, dans la mesure du possible, à respecter un délai suffisant pour ne pas perturber le fonctionnement de l'activité.